

Consortium International pour le Développement des Voies Navigables

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Du 22 juin 2012

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport moral du Conseil d'Administration, des rapports du Trésorier et du Réviseur aux Comptes et les approuve.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale note le résultat déficitaire de 11 416 € sur l'exercice 2011 et décide d'affecter ce résultat en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne décharge au Conseil d'Administration et quitus au Trésorier pour leur gestion durant l'exercice clos au 31.12.2011.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel de 2012 et l'avant-projet pour l'exercice 2013. Elle décide de laisser inchangé le montant des cotisations pour 2012 et révisé les montants des cotisations pour 2013. Les cotisations pour 2013 figurent, en annexe, sur le document libellé « Montant des cotisations 2013 ».

Adoptées à l'unanimité